

Sainte-Rose, le 16 JUIN 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-ROSE

A

**Monsieur le Président de l'Association des Maires
de la Réunion**
31, Avenue Eudoxie Nonge
Appt 201
CS 11083
97490 SAINTE-CLOTILDE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
AFFAIRE SUIVIE PAR : P. ADMETH
Tél. : 02 62 47 20 22

N° 035 /
O B J E T : Démission de la ville de Sainte-Rose de l'Association des Maires de la Réunion (AMDR)
V/RÉF. :
N/RÉF. :
P.-J. :

Monsieur le Président,

La remise par la Cour des Comptes du rapport sur «l'OCTROI DE MER, UNE TAXE À LA CROISÉE DES CHEMINS» a constitué en 2024 un moment fort de l'actualité touchant à nos communes.

On aurait pu penser que ce rapport d'évaluation de Mars 2024, éclairant et utile, constitue une base intéressante pour ouvrir et animer des échanges structurés, responsables et sans tabou sur des sujets aussi sensibles que ceux de la «Lutte contre la vie chère» à La Réunion et du financement du fonctionnement de nos communes.

Le moment fut esquivé. Je le regrette.

La visioconférence que vous avez animée en présence de six maires sur vingt quatre, le vingt mars dernier a débouché sur une surprenante commande d'une étude sur l'Octroi de Mer par l'AMDR auprès de ... l'Association des Maires de France (AMF).

Je le déplore.

Je vous ai dit mon opposition à cette proposition et j'ai plaidé pour une démarche Réunionnaise à laquelle Sainte-Rose était prête à souscrire.

Cette décision contribue à porter préjudice à la crédibilité de la classe politique Réunionnaise.

Par la présente, je vous confirme la démission de la ville de Sainte-Rose au titre de membre de l'AMDR.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Michel VERGOZ

